



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois Février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Augustins sous la présidence de Monsieur TURON Dominique, Maire de VERTHEUIL.

Etaient présents : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, MOUFLET Sophie, GRAULIERE Grégory, RABIN Elisabeth, BERTRAND Nadia, LOPES Caroline, LOBET Stéphane, LONGAT Elsa, Jean-Baptiste RIFFAUD, Jean-Claude POISSON, Jacques ARDILLEY

Absent excusé :

- Mr BOULINEAU Anthony

Absentes :

- Mme CHAISE LEPINE Nicole
- Mme AQUILA Chantale

Madame Elisabeth RABIN est nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 18 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

***I -INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL
DES « BIENS PRESUMES SANS MAITRE »***

Le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure applicable aux biens vacants et sans maître. Il expose que la vacance de la parcelle AB282 a été constatée par les motifs « présumés sans maître » par l'arrêté municipal du 07 Mai 2020.

Conformément à la procédure, cette parcelle doit revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Exerce ses droits en application de l'article L147 de la Loi 2004-809 du 13 Août 2004 pour les raisons suivantes « biens vacants présumés sans maître ».
- Décide que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté d'incorporation dans le domaine communal de cette parcelle et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

II -DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL –ABONDEMENT EXCEPTIONNEL 2021 RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES AUGUSTINS

Dans le cadre de « France Relance » le gouvernement a fait le choix de s'appuyer fortement sur les territoires et ainsi mobiliser des fonds pour les collectivités territoriales.

Cela se traduit par un abondement exceptionnel de la DSIL 2021. Les projets de rénovation énergétique de certains bâtiments communaux s'inscrivent donc bien dans les thématiques prévues pour l'année 2021.

Le coût prévisionnel des travaux est de 28 185.00 Euros HT.

Les travaux prévus sont :

- Remplacement des dalles faux plafond
- Remplacement des fenêtres simple vitrage

L'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local envisage d'accompagner la réalisation de ces projets, à hauteur de 30%.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant € HT	Financeurs	Montant	%
Rénovation énergétique des bâtiments communaux (voir devis)	28 185.00	DSIL Commune	8 455.50€ 22 619.50€	30% 70%
TOTAL			31 075.00€	100%

Considérant qu'en fonction du montant de l'aide attribuée, le plan de financement pourra de nouveau être modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que repris ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DSIL – Abondement exceptionnel 2021.

La délibération est adoptée par les membres présents.

III -AMENDES DE POLICE 2021 CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR « RUE DE LA CHATELLENIE » VERTHEUIL

Suite aux observations des élus et des usagers, il devient impératif d'installer un plateau ralentisseur « Rue de la Châtellenie » sur la Commune de VERTHEUIL.

Le but de cette opération serait de sécuriser et ainsi de faire ralentir la circulation.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Département.

MONTANT DES TRAVAUX :	
Devis SARRAZY HT	7 057.20€
Subvention du Département 40% + CDS de 101	2 851.11€
Autofinancement y compris TVA	5 617.53€
TOTAL TTC	8 468.64€

Le Conseil, après en avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité l'opération et charge le Maire des formalités administratives.

IV -FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE 2021

Sur proposition de Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU, vice-président de la Commission Voirie, les membres du Conseil Municipal adoptent la réfection de la chaussée en enrobé noir de la voie communale n° 5 « Rue de Terrefort » selon le devis de l'ENTREPRISE SARRAZY en date du 15

Janvier 2021.

PLAN DE FINANCEMENT

- Devis de travaux HT	39 750.00€
- Subvention du Département : 35% du montant plafonné à 25 000€ + CDS 1.05	9 187.50€
- Autofinancement y compris TVA	38 512.50€
TOTAL TTC :	47 700.00€

Le Conseil approuve la délibération à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur Dominique TURON, Maire de la Commune de VERTHEUIL de toutes les formalités administratives.

V -FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2021

Monsieur Dominique TURON, Maire de la Commune de VERTHEUIL, propose à ses Conseillers de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes les travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANT
Extension éclairage du « Bourdin »	4 840.00€
Extension éclairage de « La Caussade »	16 656.12€
Cheminement « Chemin Profond »	7 304.00€
TOTAL HT	28 800.12€
Dotation du Département 17 047.00€ + CDS 1.05	17 899.35€
Autofinancement	16 660.79€
TOTAL TTC	34 560.14€

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent cette demande à l'unanimité des membres présents.

VI -FINANCEMENT DU LOCAL KINE

Monsieur TURON Dominique, Maire de la Commune de VERTHEUIL annonce qu'un emprunt auprès d'un établissement bancaire d'un montant de 96 000 Euros sera souscrit.

Cet emprunt sera conclu au taux de 0.33% pour une durée de 10 ans.

Après ces explications, les membres du Conseil Municipal sont unanimes pour cette démarche et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives pour contracter cet emprunt.

VII -LOYER DU CAFE HOTEL DE L'ABBAYE

Au vu de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de suspendre le paiement des loyers du Café Hôtel de l'Abbaye tant que les débits de boissons ne sont pas autorisés à réouvrir.

Cette demande est acceptée par tous les membres présents.

VIII -QUESTIONS DIVERSES

Vidéosurveillance :

Monsieur le Maire annonce que la mise en place de la vidéosurveillance de la Rue du Huit Mai, du restaurant scolaire et du City Stade ne pourra pas être réalisée en 2021.

Pour la mise en place de ces caméras, la Commune doit se mettre en rapport avec un référent de la Gendarmerie pour réaliser ce projet.

Un dossier sera présenté pour l'année 2022.

Travaux local kiné :

Monsieur le Maire annonce que les travaux du local kiné ont commencé depuis le 04 Janvier dernier.

La date de fin des travaux est prévue pour la fin Juin 2021.

Avenir de l'ancien stade de football :

Le stade municipal de VERTHEUIL n'étant plus en service depuis de nombreuses années, Monsieur TURON Dominique, Maire de VERTHEUIL annonce qu'une Commission va être créée pour étudier les différents projets.

Gironde Ressources a estimé le prix du m2 non viabilisé à 37 Euros.

Aire de stockage des matériaux communaux :

L'aire de stockage qui a débuté 2019 est terminée.

Parking du Cimetière :

Monsieur le Maire doit prendre contact avec le Directeur de Château du Bourdieu pour faire l'acquisition d'une parcelle afin de pouvoir créer un parking.

Rue de la Gare :

Madame Nadia BERTRAND soulève le problème de l'état de la Rue de la Gare.

Monsieur TURON signale que la route va être refaite mais pas dans l'immédiat car des constructions vont avoir lieu dans cette rue et les camions risquent encore de la dégrader davantage.

La rue sera refaite par la suite.

Il est également envisagé de la mettre en sens unique après concertation avec les riverains.

Travaux fuite d'eau à la « Salle des Augustins » :

Une nouvelle conduite d'alimentation en eau est en cours de réalisation sous le parking car l'alimentation existante passe sous l'extension nord.

Rénovation de la « Salle des Jeunes » :

Les travaux de réhabilitation totale de la salle débuteront le 10 Mars 2021.

Extensions d'éclairage public :

Madame Sophie MOUFLET demande si des prises ont été prévues sur les poteaux d'éclairage public afin de pouvoir brancher les décorations de Noël.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 19 heures 39.